

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

Allocataire

Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance : [][] [][] [][][][]

Lieu de naissance : ville département [][]

Ou pays en cas de naissance à l'étranger :

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse Autre

Numéro de Sécurité sociale :

[]

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

[][] [][] [][][][]

* Cf. liste des pays en page 4

Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme :

Pays :

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

.....

Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)

Monsieur Madame

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance : [][] [][] [][][][]

Lieu de naissance : ville département [][]

Ou pays en cas de naissance à l'étranger :

Nationalité :

Française UE, EEE* ou Suisse Autre

Numéro de Sécurité sociale :

[]

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

[][] [][] [][][][]

* Cf. liste des pays en page 4

S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme :

Pays :

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

.....

Votre adresse

Votre adresse complète :

Code postal : [][][][] Commune : Pays :

Numéros de téléphone - Domicile [] Autre (travail ou portable) : []


Adresse mél :@.....

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse? : [][] [][] [][][][]

Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre conjoint) ? :

• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacsé réside à l'étranger, précisez :

le pays : depuis quelle date : [][] [][] [][][][]

 Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux.

S 7103 j - 10/2013



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

2

Situation familiale

Vous vivez en couple

Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le | | | | |
 Vous êtes marié depuis le | | | | |
 Vous êtes pacsé depuis le | | | | |
 Vous avez repris la vie commune depuis le | | | | |

Vous vivez seul(e)

Vous êtes célibataire
 Vous êtes divorcé depuis le | | | | |
 Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le | | | | |
 Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le | | | | |
 Vous êtes veuf ou veuve depuis le | | | | |

Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

il réside dans un des Etats de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse
 il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays
 il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays

• Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ? oui non

* Cf. liste des pays en page 4

Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms <small>(dans l'ordre de l'état civil)</small>	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté <small>(Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)</small>	Situation actuelle <small>(Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)</small>	Enfant résident à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel.

** En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le *formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents»* sur caf.fr ou msa.fr ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

L'un de vos parents perçoit-ils pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa...? Si oui , Nom du parent allocataire : Prénoms : Adresse : Code postal et commune : Organisme de prestations familiales : Numéro d'allocataire (s'il en possède un) : Numéro de sécurité sociale :	<p>■ Parents de l'allocataire</p> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<p>■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé</p> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
---	---	---

Emplacement réservé à la Caf
Date demande :



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

3

Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié (y compris en préretraite progressive)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)
■ Apprenti	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Stagiaire de la formation professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Travailleur indépendant ou employeur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Non salarié agricole	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Auto-entrepreneur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Conjoint collaborateur	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Pour toutes ces situations, précisez :		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme		
de formation et son adresse :		
Vous ou votre employeur cotisez en France :		
	<input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa (régime agricole)	<input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa (régime agricole)
	<input type="checkbox"/> autre régime, lequel ?	<input type="checkbox"/> autre régime, lequel ?
	<input type="checkbox"/> précisez le pays :	<input type="checkbox"/> précisez le pays :
à l'étranger :		
■ Chômeur (indemnisé ou non)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Si indemnisé, précisez l'organisme
S'agit-il de chômage partiel?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
■ Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?
■ En Maladie	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) :	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation :	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation :
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :		
	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays :
■ Etudiant	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : Le :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

.....
.....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

4

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	<ul style="list-style-type: none"> • un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ; • un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	<ul style="list-style-type: none"> • la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	<ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	<ul style="list-style-type: none"> • pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ; • et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ; • et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

* **Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) depuis le 1er janvier 2021**

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

** La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation.

Art. L.523-1 à L.523-3 et L.581-1 à 10, R.523-1 à R. 523-8 et R. 581-1 à R. 581-10, L.582-1 et L.582-2, R.582-1 et suivants, R.523-3-1, R.523-3-2 et L.755-17, D.523-1 à D.523-3, D.755-7 et D.755-8 du code de la Sécurité sociale relatif à l'Asf, au recouvrement et à l'intermédiation financière des pensions alimentaires.

Ce qu'il faut savoir pour compléter ce formulaire :

Vous devez regrouper sur un même formulaire les enfants ayant les mêmes parents

Pour demander l'Asf, l'Arpa ou l'If pour d'autres enfants, vous devez compléter un autre exemplaire de ce formulaire.

I. Si vous demandez l'Asf et l'Arpa,

Vous vivez Seul(e) En couple	Dans cette situation :	Compléter les rubriques suivantes	Prendre connaissance des notices suivantes
✓	L'autre parent n'a pas reconnu votre enfant	Rubriques n° 1 et 2	Notice A
✓	L'autre parent est décédé	Rubriques n° 1, 2 et 3	Notice B
✓	L'autre parent ne participe pas financièrement à l'entretien de votre enfant et votre pension n'est pas fixée	Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 11	Notice C
✓	Votre jugement ne fixe pas de pension	Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 6, 10 et 11	Notice D
✓	L'autre parent paye une pension alimentaire dont le montant est inférieur à l'Asf	Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 7, 10 et 11	Notice E
✓ ou ✓	L'autre parent ne paye pas ou que partiellement le montant de la pension fixée	Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 11	Notice F

II. Si vous demandez l'intermédiation financière des pensions alimentaires

Vous vivez Seul(e) En couple	Dans cette situation :	Compléter les rubriques suivantes	Prendre connaissance des notices suivantes
✓ ou ✓	On vous doit une pension alimentaire (créancier)	Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 ou 8, 9, 10 et 11	Notice G
✓ ou ✓	Vous devez verser la pension alimentaire fixée (débiteur)	Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 et 9	Notice G

III. Si vous souhaitez demander l'Asf pour un enfant recueilli

Vous devez également compléter le formulaire Asf « Demande complémentaire tiers recueillant »

Rubrique 1 : Renseignements vous concernant

Nom de famille : (de naissance) Nom d'usage : (facultatif)

Prénoms : Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Numéro de sécurité sociale : []

Organisme qui vous verse les prestations si vous êtes déjà allocataire (Caf, MSA, etc.) : Numéro allocataire : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] (si vous en possédez un)

Rubrique 2 : Les enfants pour lesquels vous faites votre demande

Rappelez ici l'identité des enfants concernés ayant les MÊMES parents (si les parents sont différents, faire une demande par parent concerné)

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance	Enfant reconnu
.....	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

! Pensez à dater et signer votre demande avant de la renvoyer à votre Caf/MSA

S 7168

Emplacement réservé

Date de la demande : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []



Complétez dans les rubriques 3 et 4 le maximum d'informations en votre possession

Rubrique 3 : L'identité de l'autre parent

Nom de famille : Nom d'usage (s'il y a lieu) :
Prénom(s) :
Date de naissance : [] [] [] [] [] [] Si décédé(e) précisez la date : [] [] [] [] [] []
Commune de naissance : Département : [] [] Pays :

Rubrique 4 : Informations complémentaires sur l'autre parent

Son adresse :
..... Adresse mail : @
Son numéro de sécurité sociale : [] Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Son n° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
Son établissement bancaire :
et son numéro de compte (IBAN) : []
Nom et adresse de son employeur et de son entreprise :

Remplissez les rubriques qui correspondent à votre situation

Rubrique 5 : Absence de titre* fixant la pension

- Vous n'avez pas de titre* fixant le montant de la pension alimentaire et aucune participation financière à l'entretien de votre enfant n'est versée

Précisez depuis quelle date elle n'est plus versée ? :
[] [] [] [] [] [] (mois/année)

- Vous avez des démarches en cours pour faire fixer une pension alimentaire :
- pour vos enfants seulement
 - pour vos enfants et vous-même

Rubrique 8 : Pension fixée, impayée ou partiellement payée

- Vous avez un titre* fixant une pension alimentaire qui

- n'a jamais été payée
- n'est plus payée depuis le : [] [] [] [] [] []
- n'est pas payée régulièrement ** (mois/année)
- n'est pas payée entièrement **

Des démarches auprès d'un huissier de justice sont-elles engagées pour récupérer la pension alimentaire ?

- Non Oui, indiquez la période concernée
du [] [] [] [] [] [] au [] [] [] [] [] [] (mois/année)

Rubrique 6 : Présence d'un jugement sans pension

- Vous avez un jugement qui ne fixe pas ou plus de pension alimentaire pour les motifs suivants mentionnés dans le jugement :

- Absence d'éléments sur la situation de l'autre parent
- Faiblesse ou absence de ressources du parent qui devrait la verser

Rubrique 9 : L'intermédiation financière des PA (cf Notice G)

C'est un service proposé par l'Aripa de la Caf/MSA, qui devient votre intermédiaire dans le versement de la pension alimentaire due pour l'entretien de vos enfants.

Je demande à bénéficier de ce service Oui Non

Rubrique 7 : Pension fixée par un titre* et payée

- La pension alimentaire est payée intégralement :

- Précisez le montant mensuel de votre pension alimentaire : [] [] [] [] [] [] , [] [] euros.
- La pension est payée depuis le : [] [] [] [] [] [] (mois/année)

* Il s'agit d'un acte juridique qui peut être : une décision de justice délivrée par un tribunal – une convention homologuée par le juge aux affaires familiales – une convention de divorce par consentement mutuel déposée devant un notaire ou un acte authentique reçu par le notaire – un titre exécutoire délivré par l'Aripa de la Caf/MSA.

** Listez sur papier libre l'ensemble des paiements reçus et non reçus pour ces 24 derniers mois.

Emplacement réservé

Date de la demande : [] [] [] [] [] []



Rubrique 10 : Cas de violences (prendre connaissance de la notice H)

Votre enfant et/ou vous-même êtes confrontés à des menaces ou violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de l'autre parent ?

Oui Non

L'autre parent reste tenu à l'entretien de votre enfant. Toutefois, le fait de subir des violences peut justifier que vous soyez dispensé(e) d'engager une action pour faire fixer une pension alimentaire ou pour en obtenir le recouvrement. Souhaitez-vous être dispensé(e) de cette obligation ?

Oui Non

Rubrique 11 : J'autorise ma Caf/MSA à agir en mon nom

Signer ma demande entraîne « **subrogation* et mandat** » à ma Caf/MSA pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant et obtenir le paiement de la pension mise à la charge du parent de chaque enfant visé par la présente demande.

Cette action sera engagée en cas de défaillance de versement de pension alimentaire par l'autre parent s'il est solvable.

Vous pouvez aussi choisir de donner « **subrogation* et mandat** » à votre Caf/MSA pour :

Le paiement de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour vous-même

* substitution d'une personne à une autre dans une relation juridique.

➔ Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle emploi, du service des Impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp). A la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

Signature du demandeur ou de son représentant

Fait à le :

Si le signataire est un représentant du demandeur, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

.....
.....
.....

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV du code des relations entre le public et l'administration.

Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non-recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date de la demande :



A NOTER :

Vous pouvez faire cette demande pour les enfants âgés de moins de 20 ans pour lesquels vous ne percevez pas de prestations familiales.

Si vous manquez de place pour nous communiquer toutes informations nécessaires, vous pouvez les inscrire sur papier libre à joindre à votre demande.

NOTICE A – Votre enfant n'a pas été reconnu par l'autre parent

Vous devez joindre à votre demande la copie d'un acte de naissance intégral de votre enfant datant de moins de trois mois.

Si vous disposez d'un jugement fixant des subsides qui ne vous seraient pas versés, vous pouvez aussi compléter les rubriques 3, 4, 8, 10 et 11.

NOTICE B – L'autre parent de l'enfant est décédé

Vous n'avez aucune pièce à joindre. Votre Caf/MSA reviendra vers vous si besoin pour vous demander des pièces complémentaires.

NOTICE C – Pension non fixée - absence de titre fixant la pension

Vous pouvez engager des démarches en fixation de pension alimentaire auprès du Tribunal judiciaire si vous souhaitez bénéficier à terme d'un titre qui fixe la pension alimentaire.

Vous devrez, dans ce cas, transmettre à votre Caf/MSA la copie de la preuve de l'engagement d'une procédure en vue de faire fixer la pension alimentaire (le document doit explicitement le mentionner).

En l'absence de ce justificatif, votre Asf ne vous sera versée que pendant quatre mois.

NOTICE D – Pension non fixée - présence d'un jugement sans pension

Vous devez joindre à votre demande la copie du jugement ne fixant pas de pension alimentaire.

NOTICE E – Pension fixée et payée

Vous devez joindre à votre demande la copie du titre fixant la pension alimentaire.

(voir la définition du titre en page 2).

NOTICE F – Pension fixée non payée ou payée partiellement

Vous pouvez remplir cette demande si votre jugement fixe des subsides

Vous devez joindre à votre demande la copie :

- du titre fixant la pension alimentaire (voir la définition du titre en page 2) ;
- des accusés de réception de la notification du jugement par le greffe (à réclamer au greffe du Tribunal judiciaire) ou de l'acte de signification du titre par huissiers de justice.

NOTICE G – Intermédiation financière des pensions alimentaires

L'intermédiation financière est un service proposé par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) de votre Caf/MSA, qui se propose d'être votre intermédiaire dans le versement de la pension alimentaire due pour l'entretien de vos enfants.

- soit pour les 24 dernières mensualités maximum non versées et celles à venir ;
- soit pour celles à venir.

L'aripa collectera la pension alimentaire auprès du parent qui la doit et la reversera à l'autre parent.

La prestation compensatoire ne peut pas faire l'objet d'une intermédiation financière des pensions alimentaires.

Vous devez également joindre à votre demande les documents prévus par la Notice E ou F (ci-dessus)

NOTICE H – Votre enfant ou vous-même êtes victime de violences de la part de l'autre parent

Votre Caf/MSA peut vous verser l'Asf si vous joignez à votre demande la photocopie d'un document officiel attestant de ces violences (dépôt de plainte, jugement, etc.).

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez demander à votre Caf/MSA :

- de continuer à vous aider dans vos démarches en vue de faire fixer ou de recouvrer une pension pour vous et vos enfants ;
- ou d'arrêter ces démarches.

Vous continuerez à percevoir l'Asf pour vos enfants.

Emplacement réservé

Date de la demande :





Aide au logement

Demande d'informations complémentaires

Déclaration de patrimoine de :

N° allocataire :

▶ **Détient un patrimoine mobilier** OUI NON

On entend par **patrimoine mobilier produisant des revenus non imposables** les montants déposés sur les comptes suivants :

Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.

Attention ! Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants mineurs (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

On entend par **patrimoine mobilier produisant des revenus imposables** :

Les montants de vos différents placements financiers de source française ou étrangère : la valeur des actions, parts sociales ou obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de retrait avant 8 ans de détention, les comptes à terme, les Sicav et Fonds communs de placement ...

Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer	Vous	Votre conjoint
Valeur mobilière non imposable € €
Valeur mobilière imposable € €

▶ **Détient un patrimoine immobilier** (hors résidence principale) OUI NON

Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier, qu'il soit ou non mis en location (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain)

Attention ! Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale.

Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier bâti € €
Valeur locative moyenne figurant sur l'avis d'imposition de la Taxe d'habitation € €

Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier non bâti € €
Valeur des bases : terres non agricoles ou terres agricoles, figurant sur l'avis d'imposition Taxes foncières (à multiplier par 2) € €

Valeur totale de l'immobilier bâti et non bâti mis en location	Vous	Votre conjoint
 € €

Déclaration sur l'honneur

Je certifie l'exactitude de cette déclaration

Le :

Signature

Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement de situation.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime général dans le cadre de la gestion de vos prestations. Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

DECPAT

PAGE 1/1

IDX X 4108201 M

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

**Votre déclaration doit nous parvenir dans les plus brefs délais, datée et signée.
Vos droits en dépendent.**

Personnes concernées par la déclaration

Indiquez les noms, prénoms, date de naissance pour :

- vous-même ;
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs ;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

Situation familiale et professionnelle

■ Si votre situation familiale a changé :

Indiquez la date de ce changement et la nouvelle situation familiale (divorce...).

■ Si votre situation professionnelle ou celle d'un membre de votre foyer a changé

Indiquez en dessous de la personne concernée la nouvelle situation professionnelle et la date de changement.

Exemples : activité salariée, non salariée, étudiant, maladie, service civique, stage de formation rémunéré ou non, cessation d'activité...

■ Si vous devez indiquer des ressources pour plus de quatre membres du foyer

Demandez des formulaires supplémentaires à votre caisse (Caf/MSA).

IMPORTANT

- **N'attendez pas de recevoir votre déclaration de ressources pour signaler à votre caisse un changement professionnel, familial ou d'adresse pour vous ou un membre de votre foyer.**
- **N'inscrivez rien au verso de la déclaration.**
- **Ne joignez aucun autre document à votre déclaration.**

Ressources de votre foyer durant la période de référence de trois mois

Vous devez déclarer, sans les centimes, les **revenus nets imposables** perçus en France ou hors de France, ainsi que ceux versés par les organisations internationales.

Ainsi, doivent être déclarés les revenus suivants :

1. Salaires, rémunérations, traitements assimilés et indemnités journalières (hors AT-MP)

Indiquez le montant net imposable des salaires et traitements assimilés.

2. Indemnités journalières d'accident du travail ou maladie professionnelle (imposables)

Ne déclarez pas les indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle versées dans le cadre de l'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa).

3. Allocations de chômage

Déclarez les allocations imposables en cas de chômage partiel ou total.

Ne déclarez pas :

- l'aide exceptionnelle de fin d'année (« prime de Noël ») versée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- l'aide personnalisée de retour à l'emploi versée aux bénéficiaires du RSA.

4. Préretraites

Déclarez les allocations imposables de préretraite.

5. Pensions de retraite

Déclarez toutes pensions ou allocations imposables :

- les pensions de retraite (base ou complémentaires, personnelles ou de réversion) ;
- les pensions de veuve de guerre.

Ne déclarez pas :

- les pensions militaires d'invalidité et de victime de guerre ;
- l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse ou invalidité ;
- l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- l'aide sociale aux personnes âgées ;
- la majoration pour assistance à tierce personne.

6. Pensions d'invalidité

Déclarez les pensions d'invalidité imposables.

7. Rentes Atexa

Déclarez les rentes d'accident du travail des exploitants agricoles (Atexa), à l'exception des rentes d'ayant droit.

Ne déclarez pas les rentes d'accident du travail.

8. Aucune de ces ressources

Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité) ;
- d'une pension d'invalidité militaire, d'au moins 40% ;
- d'une rente pour accident du travail de 40% ou au dessus.

Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.

CADRE RÉSERVÉ

DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2021 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET
www.caf.fr, www.msa.fr (*)

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

() ou sur www.cps-stbarth.fr pour les ressortissants de Saint-Barthélemy*

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre de calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos charges déductibles et pensions alimentaires de l'année 2021.

Nous vous demandons de nous communiquer ces informations (en vous aidant de la notice jointe) et de nous retourner la déclaration le plus rapidement possible, datée et signée.

En l'absence de déclaration sur le site internet de votre caisse (Caf/MSA) ou de retour de ce formulaire, votre aide au logement pourra être diminuée puis suspendue. Dès réception de votre déclaration, le montant de votre aide au logement sera régularisé.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

Votre Caf/MSA

S7161a

Emplacement réservé

Date de la demande :

AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2021

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES MONTANTS NETS IMPOSABLES DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom
Prénom
Date de naissance
Attention : ne déclarez pas vos revenus (salaire, retraite, chômage ...)				
1. Frais réels professionnels déclarés ou à déclarer aux impôts	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €
Je ne connais pas encore le montant de mes frais réels * (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Pensions alimentaires perçues	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €
3. Pensions alimentaires versées				
- Pensions alimentaires versées en 2021 et fixées avant 2006	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €
- Autres pensions alimentaires	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €
4. Aucune de ces ressources (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, merci de renseigner le montant de ces frais de 2021 dans les cases				
5. Frais de tutelle déduits de vos revenus en 2021	[][][][][][] €	ci-dessous : [][][][][][] €	[][][][][][] €	[][][][][][] €

* Je pourrai les déclarer sur le site de ma caisse (Caf/MSA)

→ Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait.

Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp); qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment de mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À Le

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale - L. 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583 -3, du Code de la Sécurité Sociale - Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd), et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date demande : [][][][][][] [][][][][][] [][][][][][]

MAT

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

→ Personnes concernées par la déclaration

Pour toutes ces personnes indiquez les noms, prénoms et date de naissance.

- vous-même;
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

→ Charges déductibles et pensions alimentaires de votre foyer sur la période de janvier à décembre 2021

Vous devez préciser, sans les centimes, les **montants** déclarés ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2021.

Ainsi, doivent être déclarés :

1. Frais réels

Indiquez les frais réels déductibles correspondant au montant déclaré ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2021.

Il s'agit de vos frais professionnels (transport, repas ...).
Ne déclarez pas vos salaires, retraites,... de l'année 2021.

2. Pensions alimentaires perçues

Déclarez (avant abattement fiscal) toutes les pensions alimentaires perçues en 2021.

3. Pensions alimentaires versées

Déclarez selon la situation dans la case correspondante, les pensions alimentaires versées en 2021:

- pensions alimentaires fixées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant le 1er janvier 2006;
- autres pensions alimentaires

4. Aucune de ces ressources ou déductions

Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

5. Frais de tutelle

Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, déclarez le montant de ces frais déduits de vos ressources (salaires, traitements, pensions [retraite, invalidité], allocations de chômage et préretraites) sur l'année 2021.

→ Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

• Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.

• Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.

2 Demande d'aide au logement

► Si vous êtes propriétaire

■ Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? : oui non

■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? : oui non

■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (*sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains*) ? : oui non

Si oui, nature des travaux :

■ Autre cas (*précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soultte, etc.*) :

■ Surface totale du logement : m² *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*

■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? oui non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses

■ Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? oui non

► Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ? oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.

► Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui non. Si oui, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur

Nom et adresse du propriétaire



3 Demande d' aide au logement

Déclaration de patrimoine de :

N° allocataire :

▶ **Détient un patrimoine mobilier** OUI NON

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus non imposables les montants déposés sur les comptes suivants :

Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.

Attention ! Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants mineurs (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus imposables :

Les montants de vos différents placements financiers de source française ou étrangère : la valeur des actions, parts sociales ou obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de retrait avant 8 ans de détention, les comptes à terme, les Sicav et Fonds communs de placement ...

Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer	Vous	Votre conjoint
Valeur mobilière non imposable € €
Valeur mobilière imposable € €

▶ **Détient un patrimoine immobilier** (hors résidence principale) OUI NON

Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier, qu'il soit ou non mis en location (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain)

Attention ! Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale.

Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier bâti € €
Valeur locative brute figurant sur l'avis d'imposition de la Taxe d'habitation € €

Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier non bâti € €
Valeur des bases : terres non agricoles ou terres agricoles, figurant sur l'avis d'imposition Taxes foncières (à multiplier par 2) € €

Valeur totale de l'immobilier bâti et non bâti mis en location	Vous	Votre conjoint
 € €

Déclaration sur l'honneur

Je certifie l'exactitude de cette déclaration

Le :

Signature

Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement de situation.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime général dans le cadre de la gestion de vos prestations. Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



4 Demande d'aide au logement

Informations Pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation



Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art.187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...**... vous devez fournir**

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer



l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement



le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente



l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

PAGE 4/4

IDX W 1075005 S



000000107500000000

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale
Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

N° de fax : _____ Adresse mél : _____ @ _____

N° SIRET : _____

certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : _____ et M. ou Mme (nom et prénom) : _____

est (sont) locataire(s) en titre depuis le _____ du logement situé (adresse complète) _____

■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? oui non

■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : _____ m²

■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? oui non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) _____

■ Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois : _____

Loyer sans les charges : _____ € Montant des charges : _____ € Si meublé : montant charges comprises _____ €

Montant total du loyer en cas de colocation : _____ €

- Mois de juillet, précisez l'année : _____

Loyer sans les charges : _____ € Montant des charges : _____ € Si meublé : montant charges comprises _____ €

■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? oui non

■ S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : _____

■ S'agit-il d'une sous-location ? oui non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :

dans une famille d'accueil par une association autre (préciser) : _____

■ S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille ? oui non

■ Si le logement est conventionné

• code bailleur _____

• code agence _____

• code programme _____

• code locataire _____

• n° de convention _____

signée le _____ renouvelée le _____

■ S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automatiquement au bailleur

• code bailleur _____

• code agence _____

• code locataire _____

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)

oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

A _____ Le _____

Signature - cachet

(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

S 7157 d - 11/2013

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf/MSA

P 5002503 W Date de 1^{ère} demande : _____

ATTLOG N° d'allocataire : _____



santé
famille
retraite
services

Attestation de résidence en foyer

A remplir par le gestionnaire de l'établissement.

Nom et adresse de l'établissement : _____

N° de téléphone : _____

N° de fax : _____ Adresse mél : _____ @ _____

N° SIRET : _____

Nature de l'établissement

foyer de jeunes travailleurs foyer de travailleurs migrants résidence sociale

maison de retraite centre d'hébergement pour handicapés centre de soins longue durée

EHPAD Autre résidence (préciser) : _____

résidence universitaire non Crous résidence universitaire Crous, dans ce cas s'agit-il :

d'une chambre d'une chambre réhabilitée d'un studio créé après réhabilitation

Je soussigné(e) M./Mme _____ (représentant de l'établissement)

certifie que le demandeur (nom et prénom) : _____

est présent dans mon établissement depuis le _____

et supporte une dépense de logement depuis le _____

Surface du logement (en mètres carrés) : _____ m² Nombre de personnes résidant dans ce logement _____

■ S'il s'agit d'un foyer non conventionné : montant de la redevance pour un mois complet _____ €

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné (hors résidences universitaires) :

N° de la convention _____

Signée ou renouvelée le _____ Équivalence de loyer et de charges locatives _____ €

Premier mois de redevance complète _____

Pour les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales conventionnés : neuf ou avec travaux sans travaux

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné ou d'une résidence universitaire Crous

• code bailleur _____

• code agence _____

• code programme _____

• code locataire _____

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)

oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

Je m'engage à signaler à la Caf ou à la MSA tout départ définitif et toute inoccupation dépassant 4 mois

A _____ Le _____

Signature et cachet
(nom et qualité du signataire)

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Demande de versement direct de l'aide au bailleur ou au gestionnaire

S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur ou au gestionnaire. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer ou de la redevance.

⚠ Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

Le bailleur ou le gestionnaire désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire ou du résident lui soient versés directement.

Le bailleur ou gestionnaire : nom ou raison sociale _____

Adresse _____

Identification du compte pour le versement de l'allocation de logement

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Domiciliation de l'agence bancaire :

s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant sa constitution et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.

A _____ le _____

Signature - cachet
(du bailleur ou famille d'accueil ou gestionnaire de l'établissement)

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

**Votre déclaration doit nous parvenir dans les plus brefs délais, datée et signée.
Vos droits en dépendent.**

Personnes concernées par la déclaration

Indiquez les noms, prénoms, date de naissance pour :

- vous-même ;
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs ;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

Situation familiale et professionnelle

■ Si votre situation familiale a changé :

Indiquez la date de ce changement et la nouvelle situation familiale (divorce...).

■ Si votre situation professionnelle ou celle d'un membre de votre foyer a changé

Indiquez en dessous de la personne concernée la nouvelle situation professionnelle et la date de changement.

Exemples : activité salariée, non salariée, étudiant, maladie, service civique, stage de formation rémunéré ou non, cessation d'activité...

■ Si vous devez indiquer des ressources pour plus de quatre membres du foyer

Demandez des formulaires supplémentaires à votre caisse (Caf/MSA).

IMPORTANT

- **N'attendez pas de recevoir votre déclaration de ressources pour signaler à votre caisse un changement professionnel, familial ou d'adresse pour vous ou un membre de votre foyer.**
- **N'inscrivez rien au verso de la déclaration.**
- **Ne joignez aucun autre document à votre déclaration.**

Ressources de votre foyer durant la période de référence de trois mois

Vous devez déclarer, sans les centimes, les **revenus nets imposables** perçus en France ou hors de France, ainsi que ceux versés par les organisations internationales.

Ainsi, doivent être déclarés les revenus suivants :

1. Salaires, rémunérations, traitements assimilés et indemnités journalières (hors AT-MP)

Indiquez le montant net imposable des salaires et traitements assimilés.

2. Indemnités journalières d'accident du travail ou maladie professionnelle (imposables)

Ne déclarez pas les indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle versées dans le cadre de l'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa).

3. Allocations de chômage

Déclarez les allocations imposables en cas de chômage partiel ou total.

Ne déclarez pas :

- l'aide exceptionnelle de fin d'année (« prime de Noël ») versée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- l'aide personnalisée de retour à l'emploi versée aux bénéficiaires du RSA.

4. Préretraites

Déclarez les allocations imposables de préretraite.

5. Pensions de retraite

Déclarez toutes pensions ou allocations imposables :

- les pensions de retraite (base ou complémentaires, personnelles ou de réversion) ;
- les pensions de veuve de guerre.

Ne déclarez pas :

- les pensions militaires d'invalidité et de victime de guerre ;
- l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse ou invalidité ;
- l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- l'aide sociale aux personnes âgées ;
- la majoration pour assistance à tierce personne.

6. Pensions d'invalidité

Déclarez les pensions d'invalidité imposables.

7. Rentes Atexa

Déclarez les rentes d'accident du travail des exploitants agricoles (Atexa), à l'exception des rentes d'ayant droit.

Ne déclarez pas les rentes d'accident du travail.

8. Aucune de ces ressources

Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

Joignez les justificatifs

Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité) ;
- d'une pension d'invalidité militaire, d'au moins 40% ;
- d'une rente pour accident du travail de 40% ou au dessus.

Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.

Déclarez SANS LES CENTIMES tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale (articles R. 532-3, R. 831-6 et D. 542-10 du code de la Sécurité sociale et R. 351-5 du code de la Construction et de l'habitation)

 Numéro d'allocataire :

 N° de Sécurité sociale :

(de l'allocataire)

 Nom, prénom :
 Adresse :

PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT À DÉCLARER	VOUS	VOTRE CONJOINT, CONCUBIN OU PACSÉ	ENFANT OU AUTRE PERSONNE
Nom
Prénom
Date de naissance
ABSENCE DE RESSOURCES EN 2020 <small>cochez la case</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
② SALAIRES ET ASSIMILÉS <ul style="list-style-type: none"> traitements, salaires, heures supplémentaires et indemnités journalières de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie professionnelle) frais réels déductibles 	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €
③ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE (fraction non imposable)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
④ ALLOCATIONS DE CHÔMAGE, PRÉRETRAITES ET AUTRES REVENUS IMPOSABLES	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
⑤ REVENUS PROFESSIONNELS DES NON SALARIÉS (BIC - BNC - BA - MICRO BIC, MICRO BNC, MICRO BA) <ul style="list-style-type: none"> adhérent d'un centre de gestion gréé, ou «régime micro» ou Auto- entrepreneur/Micro-entrepreneur non adhérent d'un centre de gestion agréé 	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €
⑥ DÉFICITS DE L'ANNÉE 2020 <ul style="list-style-type: none"> professionnels fonciers 	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> €
⑦ RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES <small>(les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ne sont pas à déclarer)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
⑧ PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
⑨ AUTRES REVENUS <ul style="list-style-type: none"> revenus fonciers contrat d'épargne-handicap autres 	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €
⑩ CHARGES DÉDUCTIBLES <ul style="list-style-type: none"> pensions alimentaires versées CSG déductible sur les revenus du patrimoine épargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale 	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €	<input type="text"/> € <input type="text"/> € <input type="text"/> €

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation.

Signature obligatoire

 Le :

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités -, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

S 7123 o

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

CADRE RÉSERVÉ

DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2020 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du code de la Construction et de l'Habitation)

PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET
www.caf.fr, www.msa.fr (*)

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

() ou sur www.cps-stbarth.fr pour les ressortissants de Saint-Barthélemy*

Madame, Monsieur,

Pour calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos ressources annuelles de 2020 sur certaines catégories de ressources que vous trouverez dans ce document.

Nous vous demandons de **remplir cette déclaration au verso en vous aidant de la notice jointe** et de votre avis d'imposition et votre déclaration pré-remplie portant sur les revenus de 2020 pour reporter les bons montants dans les rubriques dédiées et de nous la retourner le plus rapidement possible, datée et signée.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

Votre Caf / MSA

S7162

Emplacement réservé

Date de la demande :

AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2020

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES MONTANTS NETS IMPOSABLES DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes au foyer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom
Prénom
Date de naissance
	Êtes-vous adhérents CGA ?	Êtes-vous adhérents CGA ?	Êtes-vous adhérents CGA ?	Êtes-vous adhérents CGA ?
1. Revenus professionnels des non-salariés	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Bénéfices agricoles (BA)				
- Bénéfices réels	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Déficit (uniquement 2020)	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Micro BA	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)/non commerciaux (BNC)				
- Bénéfices réels	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Déficit (uniquement 2020)	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Bénéfices micro-entreprises ou micro-entrepreneurs	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
2. Revenus d'activité non-salariés, non professionnels	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
- Régime réel	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Déficit (uniquement 2020)	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Régime micro	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
3. Déficits fonciers (2020 uniquement)	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
4. Autres revenus salariaux				
- Gains et levées d'option	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Indemnité de préjudice moral pour la fraction supérieure à 1 million d'euros	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
5. Rentes viagères à titre onéreux	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
6. Revenus fonciers, micro-fonciers	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
8. Plus values et gains divers	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
9. Charges déductibles				
- CSG déductible sur les revenus du patrimoine	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Épargne retraite (PERP, Prefon...)	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €	_ _ _ _ _ €
10. Aucune de ces ressources (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

3 Aide au logement - Déclaration de ressources

Année 2020

▶ Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle Emploi, du service des Impôts et de l'Agence des services et des paiements (ASP) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À Le

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L.583-3, L.831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 354-12 du code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L.114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date de la demande

Emplacement réservé

Date de la demande :